

FINANCEMENT **DU CINEMA**

L'ACTIVITÉ DE CONSEIL
AUX SOFICA
D'A PLUS FINANCE

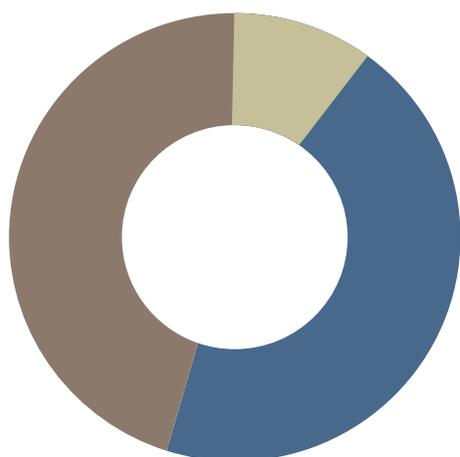


FINANCEMENT DU CINÉMA

Les SOFICA sont des Sociétés pour le Financement de l'Industrie Cinématographique et Audiovisuelle (SOFICA) indépendantes et non adossées à un groupe média.

Les investissements réalisés visent un équilibre entre association à la production de longs métrages (cinéma) et financement d'œuvres audiovisuelles (télévision) comprenant entre autres documentaires, œuvres d'animation, séries TV et captations de spectacles vivants. Une quote-part des actifs est investie dans le développement via la création de sociétés de production et de réalisation d'œuvres cinématographiques ou audiovisuelles dédiées.

Stratégie d'investissement



■ Cinéma	45%
■ Développement	10%
■ Télévision	45%

Télévision et Cinéma

Les SOFICA investissent à travers des contrats d'association à la production. Elles interviennent auprès de producteurs à la recherche de sources de financement nécessaires à la réalisation de leurs œuvres.

Le retour de l'investissement se fait sur tous les couloirs de recettes disponibles telles que les recettes télévisuelles France, les recettes salles, les recettes vidéo France ou les recettes des ventes internationales.

Enfin, après récupération de leur apport, les SOFICA perçoivent, sans limitation de sommes ni de durée, un pourcentage des recettes au prorata de l'investissement dans le budget du film.

Développement

Le Producteur développe des projets, qu'ils soient destinés au cinéma ou à la télévision. Les dépenses liées au développement regroupent notamment les achats de droits, les frais d'écriture et l'étude de faisabilité. L'enjeu pour ces producteurs est de disposer de la trésorerie nécessaire afin de mener à bien leurs projets jusqu'à leur financement et à la mise en place d'un crédit de production au moment du tournage.

Les SOFICA financent une partie de la trésorerie nécessaire au développement.

- Dès la mise en production d'un projet (premier jour de tournage), une partie de l'investissement est remboursée par le producteur qui bénéficie, grâce au financement de son film, d'un crédit de production prenant le relais. L'activité de développement ne dépend donc pas, en premier lieu, du succès commercial des œuvres. Ce crédit de production est mis en place par les établissements bancaires grâce aux engagements divers et variés pour financer la production (minimum garanti, salle, vidéo, préachat TV, etc.).
- En cas de non réalisation du projet, une « clause de substitution » est inscrite au contrat. Elle permet à la Sofica de récupérer son apport sur d'autres projets produits par la société de production.

LA STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Philosophie d'investissement :

L'équipe de gestion d'A Plus Finance dédiée au cinéma recherche systématiquement à diversifier les portefeuilles gérés à travers :

- Une sélection des producteurs indépendants les plus dynamiques en termes du nombre d'œuvres et surtout solides financièrement,
- Un équilibre entre les productions pour le cinéma (plus risquées mais potentiellement plus rentables) et celles pour la télévision structurellement plus défensives,
- Une concentration sur les genres (comédie, série TV, animation) qui correspond à la demande actuelle

Chaque investissement est réalisé après une négociation précise des couloirs de recette (droits d'exploitation en salle, droits vente étranger,...) en fonction des caractéristiques et du potentiel des œuvres.

A titre d'illustration, les supports d'investissements conseillés par A Plus Finance comportent en moyenne plus de 23 lignes.

Une équipe dédiée à ce mode de financement atypique

Les métiers de l'investissement dans le cinéma et l'audiovisuelle nécessitent des spécialistes aguerris à l'identification et à la négociation des meilleures opportunités. A Plus Finance compte aujourd'hui 4 personnes dédiées à cette activité qui disposent chacune d'une expérience reconnue dans le secteur.

Forte de plus de 20M€ conseillés, les SOFICA ont investi dans une centaine de productions depuis 2007.



Un secteur particulièrement dynamique

- 203 millions de tickets vendus en France en 2012, 4^{ème} année consécutive au-dessus des 200 millions d'entrées.
- Un secteur acyclique : augmentation du nombre d'œuvres produites et hausse de la fréquentation en salle surtout en période de récession.
- Augmentation des canaux de distribution : chaînes de télévision, VOD, internet...

Nous attirons votre attention sur le fait que l'investissement dans le secteur du cinéma et de l'audiovisuelle présente un risque de perte en capital.

L'investissement dans une Sofica permet de bénéficier d'économies d'impôts en contrepartie d'une durée de blocage minimum de 5 ans.

Les sommes versées en vue de la souscription au capital d'une SOFICA conseillée par A Plus Finance :

- ouvrent droit à une **réduction d'impôt de 36 %** de l'impôt sur le revenu global imposable des personnes physiques dans la double limite de 25 % de leur revenu net global et de 18.000 euros par foyer fiscal ;
- peuvent faire l'objet dès l'année de réalisation de l'investissement d'un **amortissement exceptionnel de 50 %** pour les personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés.

VOTRE INTERLOCUTEUR

A PLUS FINANCE

Créée en 1998, A Plus Finance est une société de gestion indépendante, détenue par son management, spécialisée dans quatre domaines d'expertises : le capital investissement dans les PME, la multigestion, le financement du cinéma (au travers d'une convention d'assistance et d'ingénierie financière à des SOFICA) et l'immobilier (OPCI).

En capital-investissement, A Plus Finance investit en fonds propres et en obligations convertibles à travers ses FCPI, FIP et FCPR dans tous les secteurs de croissance, principalement dans les domaines des technologies industrielles et de l'information, du e-business et du développement durable. Les investissements sont généralement de 1 à 5 millions d'euros. L'équipe regroupe des financiers et des entrepreneurs qui apportent ainsi une vision croisée de la sélection et de la gestion avec toujours comme objectif la création de valeur.

A Plus Finance dispose de plus de 500 millions d'euros d'actifs sous gestion.

AVERTISSEMENT

Toute décision d'investir dans les titres financiers d'une SOFICA doit être fondée sur un examen exhaustif du prospectus de la société.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'investissement dans les titres financiers d'une SOFICA présente un risque de perte en capital.

La durée maximale de conservation des titres financiers d'une SOFICA est de 10 ans, soit la durée de vie de la société. Il sera proposé au Conseil d'Administration de distribuer l'ensemble des liquidités et des actifs négociables, hors réserves couvrant les frais de fonctionnement, à partir de la 6^{ème} année. Cette distribution et/ou réduction de capital restera une décision du Conseil d'Administration, l'objectif étant une liquidation totale de la SOFICA en fin de 6^{ème} année.

Les informations et les opinions contenues dans ce document ne sauraient constituer l'unique base de décision quant à l'opportunité de réaliser l'opération faisant l'objet du présent document. Les destinataires du présent document sont invités à établir leur propre opinion quant à l'intérêt des informations présentées dans ce document.

Société de Gestion de Portefeuille constituée sous la forme d'une SAS au capital de 300 000 €

Agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° GP 98 051 - RCS 420 400 699 Paris

8 rue Bellini - 75116 Paris - France - Tél. : 33 (0)1 40 08 03 40

www.aplusfinance.com

A PLUS FINANCE 